

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE**

Service Évènementiel

FB/AM/MD/AD

DECISION N° 26_12781

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2026-09/03-01 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4ème alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour une prestation à l'occasion de la Fête du Parc qui se déroulera le samedi 4 juillet 2026.

CONSIDERANT la proposition faite par l'association ACIDU.

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n°C26120 est attribué à l'association ACIDU, demeurant au 178 avenue Pasteur – 93170 Bagnolet

Le contrat est conclu pour un montant de 1 940€ HT, soit 2 046.70€ TTC.

La prestation se déroulera le samedi 4 juillet 2026 au Parc Honoré de Balzac – 77270 VILLEPARISIS.

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget communal de l'exercice concerné.

Article 3

Toutes les pièces permettant la mise en œuvre de ce marché seront signées, conformément à la délégation consacrée par la délibération du conseil municipal susmentionnée.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 22 juin 2026
Le Maire,
Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260629-26_12781-AR
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026